

# Département de la Moselle

## Arrondissement de BOULAY

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

#### Registre des délibérations du Conseil Communautaire

---

#### Séance du 27 février 2025

Etaient présents :

*Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER , Mme Sylviane FESTOR-MEGEL, Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS (pouvoir à M. Philippe SCHUTZ), Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER, Mme Murielle HECHT, Monsieur Didier TALAMONA (pouvoir à M. Jean-Claude BRETNACHER), Mme Anne KRIKAVA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur François BIR (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de M. Pascal RAPP), Mme Claudine SWIENTY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hergarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), M. Adrien SCHERER (Rémering), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH (pourvoir de M. Michel ARNOULD), (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).*

*Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président*

*Conseillers en fonction : 59*

*Conseillers présents : 49*

*Dont représentés : 4*

*Conseillers absents : 10*

#### **POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président propose que M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services, soit désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De désigner M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services comme secrétaire de séance,

### **POINT N°2 : Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2024**

Monsieur le Président informe que le compte-rendu du dernier conseil communautaire a été envoyé à tous les conseillers communautaires. Aucune remarque n'étant formulée,  
Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024,

### **POINT N°3 : Compte Administratif 2024 et affectation des résultats – Budget Assainissement**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2024 du budget assainissement au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif du budget assainissement se présente comme suit :

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
011 - Charges à caractère général	1 231 300,00 €	823 259,38 €	67%	408 040,62 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	237 000,00 €	236 404,67 €	100%	595,33 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 310 000,00 €	1 096 116,51 €	84%	213 883,49 €
65 - Autres charges de gestion courante	19 700,00 €	12 898,61 €	65%	6 801,39 €
66 - Charges financières	130 000,00 €	109 922,03 €	85%	20 077,97 €
67 - Charges exceptionnelles	37 500,00 €	22 093,79 €	59%	15 406,21 €
023 - Virement à la section d'investissement	751 207,27 €	- €	0%	751 207,27 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 965 500,00 €</b>	<b>2 300 694,99 €</b>	<b>78%</b>	<b>664 805,01 €</b>

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>% Réalisé</b>	<b>Disponible</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>1 135 707,27 €</b>	<b>1 135 707,27 €</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>454 818,84 €</b>	<b>91%</b>	<b>45 181,16 €</b>
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises</b>	<b>1 924 000,00 €</b>	<b>1 949 498,91 €</b>	<b>101%</b>	<b>- 25 498,91 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>88 201,45 €</b>	<b>59%</b>	<b>61 798,55 €</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>3 223,77 €</b>	<b>46%</b>	<b>3 776,23 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 716 707,27 €</b>	<b>3 631 450,24 €</b>	<b>98%</b>	<b>85 257,03 €</b>

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>454 818,84 €</b>	<b>91%</b>	<b>45 181,16 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>280 000,00 €</b>	<b>255 500,61 €</b>	<b>91%</b>	<b>24 499,39 €</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>44 600,00 €</b>	<b>56%</b>	<b>35 400,00 €</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>20 499,50 €</b>	<b>41%</b>	<b>29 500,50 €</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>1 714 096,43 €</b>	<b>400 600,36 €</b>	<b>23%</b>	<b>1 313 496,07 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 624 096,43 €</b>	<b>1 176 019,31 €</b>	<b>45%</b>	<b>1 448 077,12 €</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>562 889,16 €</b>	<b>562 889,16 €</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>1 310 000,00 €</b>	<b>1 096 116,51 €</b>	<b>84%</b>	<b>213 883,49 €</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>37 908,23 €</b>	<b>100%</b>	<b>- 37 908,23 €</b>
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>751 207,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>751 207,27 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 872 889,16 €</b>	<b>1 696 913,90 €</b>	<b>91%</b>	<b>175 975,26 €</b>

Il précise que des restes à réaliser en dépenses d'investissement sont enregistrés pour 184 678,54 €.

Il propose donc de reporter à l'article 002, en recette de fonctionnement, l'excédent de 1 330 755,25 € et à l'article 001, en recette d'investissement, l'excédent de 336 216,05 €.

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2024 du Budget Assainissement tel que présenté par le vice-président
- 2) D'affecter le résultat et de reporter au compte 002 en recette de fonctionnement 1 330 755,25 € et au compte 001 en recette d'investissement 336 216,05 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°4 : Compte Administratif 2024 et affectation des résultats – Budget Ordures Ménagères Pays Boulageois**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2024 du budget ordures ménagères du Pays Boulageois au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif du budget ordures ménagères du Pays Boulageois se présente comme suit :

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	85 162,59 €	85 162,59 €	100%	- €
011 - Charges à caractère général	891 500,00 €	803 634,05 €	90%	87 865,95 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	85 000,00 €	84 850,67 €	100%	149,33 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	20 500,00 €	17 324,06 €	85%	3 175,94 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 677 000,00 €	1 629 121,60 €	97%	47 878,40 €
66 - Charges financières	7 500,00 €	6 377,79 €	85%	1 122,21 €
67 - Charges exceptionnelles	55 500,00 €	55 377,99 €	100%	122,01 €
023 - Virement à la section d'investissement	141 807,92 €	- €	0%	141 807,92 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 822 162,59 €</b>	<b>2 681 848,75 €</b>	<b>95%</b>	<b>140 313,84 €</b>

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 000,00 €	11 913,93 €	99%	86,07 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 295 009,91 €	2 197 043,28 €	96%	97 966,63 €
75 - Autres produits de gestion courante	652 960,60 €	763 870,63 €	117%	- 110 910,03 €
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	87 035,03 €	2176%	- 83 035,03 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 963 970,51 €</b>	<b>3 059 862,87 €</b>	<b>103%</b>	<b>- 95 892,36 €</b>

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	97 562,92 €	97 562,92 €	100%	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 000,00 €	11 913,93 €	99%	86,07 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 000,00 €	37 402,25 €	98%	597,75 €
21 - Immobilisations corporelles	17 745,00 €	- €	0%	17 745,00 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>165 307,92 €</b>	<b>146 879,10 €</b>	<b>89%</b>	<b>18 428,82 €</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	20 500,00 €	17 324,06 €	85%	149,33 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €	- €	0%	3 175,94 €
021 - Virement de la section d'exploitation	141 807,92 €	- €	0%	141 807,92 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 500,00 €</b>	<b>17 324,06 €</b>	<b>74%</b>	<b>6 175,94 €</b>

Il précise que des restes à réaliser en dépense d'investissement sont enregistrés pour 5 000,00 €

Il propose au conseil communautaire de reporter les résultats suivants :  
 En recettes de fonctionnement au compte 002 l'excédent de 243 459,08 €  
 En dépenses d'investissement au compte 001 le déficit de 129 555,04 €

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2024 du Budget ordures ménagères du Pays Boulageois tel que présenté par le vice-président,
- 2) D'affecter le résultat et de reporter :  
 En recettes de fonctionnement au compte 002 l'excédent de 243 459,08 €  
 En dépenses d'investissement au compte 001 le déficit de 129 555,04 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°5 : Compte Administratif 2024 et affectation des résultats – Budget Ordures Ménagères Houve**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2024 du budget ordures ménagères Houve au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif du budget ordures ménagères Houve se présente comme suit :

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)</b>	<b>16 172,74 €</b>	<b>16 172,74 €</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>629 600,00 €</b>	<b>626 340,44 €</b>	<b>99%</b>	<b>3 259,56 €</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>54 606,93 €</b>	<b>99%</b>	<b>393,07 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>79 500,00 €</b>	<b>79 335,85 €</b>	<b>100%</b>	<b>164,15 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>873 000,00 €</b>	<b>726 667,86 €</b>	<b>83%</b>	<b>146 332,14 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>10 136,02 €</b>	<b>84%</b>	<b>1 863,98 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>28 900,24 €</b>	<b>83%</b>	<b>6 099,76 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 700 272,74 €</b>	<b>1 542 160,08 €</b>	<b>91%</b>	<b>158 112,66 €</b>

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>16 463,23 €</b>	<b>97%</b>	<b>536,77 €</b>
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, presta de services, marchandises</b>	<b>1 312 172,74 €</b>	<b>1 312 913,38 €</b>	<b>100%</b>	<b>- 740,64 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>370 100,00 €</b>	<b>387 884,99 €</b>	<b>105%</b>	<b>- 17 784,99 €</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>547,33 €</b>	<b>55%</b>	<b>452,67 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 700 272,74 €</b>	<b>1 717 808,93 €</b>	<b>101%</b>	<b>- 17 536,19 €</b>

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>16 463,23 €</b>	<b>97%</b>	<b>536,77 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>44 087,38 €</b>	<b>96%</b>	<b>1 912,62 €</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>154 130,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>154 130,95 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>217 130,95 €</b>	<b>60 550,61 €</b>	<b>28%</b>	<b>156 580,34 €</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</b>	<b>135 130,95 €</b>	<b>135130,95</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>79 500,00 €</b>	<b>79 335,85 €</b>	<b>100%</b>	<b>164,15 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>1 769,66 €</b>	<b>71%</b>	<b>730,34 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>217 130,95 €</b>	<b>216 236,46 €</b>	<b>37%</b>	<b>136 025,44 €</b>

Il précise que des restes à réaliser en dépenses d'investissement sont enregistrés pour 18 981,59 €

Il propose au conseil communautaire de reporter les résultats suivants :  
 En recettes de fonctionnement au compte 002 l'excédent de 175 648,85 €  
 En recettes d'investissement au compte 001 l'excédent de 136 704,26 €

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2024 du Budget ordures ménagères Houve tel que présenté par le vice-président,
- 2) D'affecter le résultat et de reporter :  
 En recettes de fonctionnement au compte 002 l'excédent de 175 648,85 €  
 En recettes d'investissement au compte 001 l'excédent de 136 704,26 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°6 : Compte Administratif 2024 et affectation des résultats – Budget Zone Industrielle**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2024 du budget Zone Industrielle au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif du budget Zone Industrielle se présente comme suit :



- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Chapitre	Intitulé	BP 2024	CA 2024
605	011	travaux	- €	- €
608	043	frais accessoires	- €	- €
6015	011	terrain à aménager	310 000,00 €	- €
6045	011	études, prestations de service	- €	- €
7133	042	reprise stock initial	- €	- €
6588		arrondis tva	- €	- €
66111	66	intérêts emprunt	- €	- €
627		com ouverture	- €	- €
7133	042	variation terrains aménagés	478 257,64 €	- €
002	002	Résultat fonct. reporté	0,02 €	- €
023		Virement à section d'investissement	- €	- €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>788 257,66 €</b>	<b>- €</b>

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	BP 2024	CA 2024
7015	vente terrains aménagés	450 000,00 €	- €
7133	variation en cours de production	- €	- €
71355-042	variation terrains aménagés	- €	- €
7552	déficit pris en charge par BG	338 257,66 €	- €
796	transfert charges	- €	- €
002	résultat fonct. reporté	- €	- €
7588	arrondis tva	- €	- €
773	régularisation TVA 2013	- €	- €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>788 257,66 €</b>	<b>- €</b>

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Chapitres	Intitulés	BP 2024	CA 2024
3351	040	travaux en cours	310 000,00 €	- €
3354	040	travaux en cours	- €	- €
3355	040	travaux en cours	- €	- €
33581	040	travaux en cours	- €	- €
33586	040	travaux en cours	- €	- €
3555	040	terrains aménagés	- €	- €
1641	16	Remboursement emprunt	- €	- €
001	001	Résultat d'investissement reporté	478 257,66 €	- €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>788 257,66 €</b>	<b>- €</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Intitulé	BP 2024	CA 2024
1641	emprunt	- €	- €
3355	terrains aménagés	- €	- €
3351-040	travaux en cours terrains	788 257,66 €	- €
3354	reprise stock initial	- €	- €
3555	reprise stock initial	- €	- €
021	virement de la section de fonctionnement	- €	- €
001	résultat inv. reporté	- €	- €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>788 257,66 €</b>	<b>- €</b>

Il propose au conseil communautaire de reporter les résultats suivants :  
 En dépenses de fonctionnement au compte 002 le déficit de 0,02 €  
 En dépenses d'investissement au compte 001 le déficit de 478 257,62 €

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2024 du Budget Zone Industrielle tel que présenté par le vice-président,
- 2) D'affecter le résultat et de reporter :  
 En dépenses de fonctionnement au compte 002 le déficit de 0,02 €  
 En dépenses d'investissement au compte 001 le déficit de 478 257,62 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°7 : Compte Administratif 2024 et affectation des résultats – Budget Général**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2024 du budget général au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif du budget général se présente comme suit :

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
011 - Charges à caractère général	2 209 700,00 €	2 093 272,57 €	95%	116 427,43 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 111 000,00 €	2 978 480,06 €	96%	132 519,94 €
014 - Atténuations de produits	2 308 389,00 €	2 303 128,31 €	100%	5 260,69 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 550,00 €	563 258,34 €	114%	- 69 708,34 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 684 957,66 €	1 185 959,92 €	70%	498 997,74 €
66 - Charges financières	250 000,00 €	232 757,86 €	93%	17 242,14 €
67 - Charges spécifiques	2 551,50 €	2 549,30 €	100%	2,20 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 232 399,15 €	- €	0%	1 232 399,15 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 060 148,16 €</b>	<b>9 359 406,36 €</b>	<b>93%</b>	<b>700 741,80 €</b>

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
002 - Résultat de fonctionnement reporté	739 650,31 €	739 650,31 €	100%	- €
013 - Atténuations de charges	36 000,00 €	35 601,13 €	99%	398,87 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	37 801,22 €	100%	- 37 801,22 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 342 800,00 €	1 402 038,15 €	104%	- 59 238,15 €
73 - Impôts et taxes	3 552 630,00 €	3 093 322,04 €	87%	459 307,96 €
731 - Fiscalité locale	3 312 167,00 €	3 023 221,55 €	91%	288 945,45 €
74 - Dotations et participations	2 192 300,00 €	2 492 800,99 €	114%	- 300 500,99 €
75 - Autres produits de gestion courante	115 000,00 €	129 890,34 €	113%	- 14 890,34 €
77 - Produits spécifiques	2 000,00 €	57 286,50 €	2864%	- 55 286,50 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 292 547,31 €</b>	<b>11 011 612,23 €</b>	<b>98%</b>	<b>280 935,08 €</b>

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>744 300,07 €</b>	<b>744 300,07 €</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>- €</b>	<b>37 801,22 €</b>	<b>100%</b>	<b>- 37 801,22 €</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>925,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>925,00 €</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>37 690,51 €</b>	<b>75%</b>	<b>12 309,49 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>746 000,00 €</b>	<b>745 491,95 €</b>	<b>100%</b>	<b>508,05 €</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>163 000,00 €</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>41%</b>	<b>96 000,00 €</b>
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>144 000,00 €</b>	<b>73 380,20 €</b>	<b>51%</b>	<b>70 619,80 €</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 282 928,65 €</b>	<b>350 521,93 €</b>	<b>15%</b>	<b>1 932 406,72 €</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>1 730 000,00 €</b>	<b>1 123 768,51 €</b>	<b>65%</b>	<b>606 231,49 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 861 153,72 €</b>	<b>3 179 954,39 €</b>	<b>54%</b>	<b>2 681 199,33 €</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	% Réalisé	Disponible
<b>024 - Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>148 052,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>148 052,00 €</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>493 550,00 €</b>	<b>563 258,34 €</b>	<b>114%</b>	<b>- 69 708,34 €</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>925,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>925,00 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 532 620,66 €</b>	<b>946 519,75 €</b>	<b>62%</b>	<b>586 100,91 €</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>1 253 606,91 €</b>	<b>228 936,71 €</b>	<b>18%</b>	<b>1 024 670,20 €</b>
<b>27 - Autres immobilisations financières</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>1 200 000,00 €</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 232 399,15 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>1 232 399,15 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 628 754,57 €</b>	<b>1 738 714,80 €</b>	<b>38%</b>	<b>2 890 039,77 €</b>

Il annonce des restes à réaliser en investissement pour 2 052 200 € en dépenses et 2 375 436 € en recettes.

Le vice-président explique au conseil communautaire que l'affectation des résultats sera impactée par l'intégration des résultats de la Régie Fibre Optique de Falck-Hargarten, dissoute par le conseil syndical le 31 décembre 2024

Il détaille les résultats de chaque budget et présente ensuite la synthèse suivante :

En recettes de fonctionnement au compte 002 l'excédent de 893 279,44 €  
 En dépenses d'investissement au compte 001 le déficit de 1 389 506,36 €

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2024 du Budget général tel que présenté par le vice-président,
- 2) D'affecter le résultat et de reporter :  
En recettes de fonctionnement au compte 002 l'excédent de 893 279,44€  
En dépenses d'investissement au compte 001 le déficit de 1 389 506,36 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

---

**POINT N°8 : Compte Administratif REFO**

Monsieur Franck ROGOVITZ présente le compte administratif de la REFO :

## REGIE FIBRE OPTIQUE FALCK ET HARGARTEN

### TABLEAU BORD 2024

31/12/24  
 TB-REFO24

MAJ Bord Mandats 2024/32  
 MAJ Bord Titres 2024/07  
 MAJ Bord Réduction Mandats 2024/01  
 MAJ Bord Réduction Titres 2024/02

DEPENSES EXPLOITATION		BP 2024	CA 2024
604	Entretien et réparations		
6061	Fournitures non stockables	7000,00	2715,59
6063	Fourn entretien + petit équipement		103,70
6064	Fourn administratives		
611	Prestations extérieures	2000,00	
6135	Redevances, droits	8000,00	8235,55
6156	Maintenance	356420,00	106933,95
6161	Primes assurance	2500,00	2376,43
6218	Personnel extérieur	6100,00	6010,00
6256	Missions, réceptions	1000,00	
6257	Missions, réceptions	1000,00	
6238	Divers	1000,00	
627	Services bancaires		742,00
6541	ANV Créances irrécouvrables non éteintes	3000,00	207,83
6542	ANV Créances irrécouvrables éteintes	1000,00	108,12
658	Charges diverses	8000,00	
66111	Intérêts emprunts en cours	44880,00	44870,02
668	Autres charges exceptionnelles		
678	Autres charges exceptionnelles	8000,00	3323,55
6712	Pénalités		1400,00
673	Titres annulés	2000,00	94,00
6811	Dotation aux amortissements	65000,00	64934,90
6951	Impôts sur bénéfices	20000,00	3664,00
023	Virement section investissement		
002	Déficit antérieur reporté		
	<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>538400,00</b>	<b>245719,64</b>
RECETTES EXPLOITATION		BP 2024	CA 2024
706	Prestations service	51000,00	65769,00
7087	Remboursement frais		
7588	Produits divers gestion courante	42,40	
7718			
773	Mandats annulés		
774	Subventions exceptionnelles		
777	Amortissements	4200,00	4137,00
002	Excédent antérieur reporté	483157,60	483157,60
	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>538400,00</b>	<b>553063,60</b>
	<b>EXCEDENT SECTION EXPLOITATION</b>		<b>307343,96</b>
	<b>DEFICIT SECTION EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit antérieur reporté		
13912	Amortissements	4200,00	4137,00
1641	Rembours capital emprunts	35730,00	35728,65
2315	Instal techniques	46670,00	
1316	Participations à Moselle-Fibre	260000,00	254925,00
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>346600,00</b>	<b>294790,65</b>
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Excédent antérieur reporté	281588,95	281588,95
021	Virement section exploitation		
1314	Subventions		
1641	Emprunt	11,05	
28153	Amortissements	65000,00	64934,90
1068	Excédent exploitation N-1		
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>346600,00</b>	<b>346523,85</b>
	<b>EXCEDENT SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>51733,20</b>
	<b>DEFICIT SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>885000,00</b>	<b>540510,29</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>885000,00</b>	<b>899587,45</b>
	<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>359077,16</b>
	<b>DEFICIT GLOBAL</b>		<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le compte administratif de la REFO 2024
  - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente
- 

**POINT N°9 : Compte de gestion 2024 - ASSAINISSEMENT**

M. Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente au conseil communautaire le compte de gestion 2024 du budget ASSAINISSEMENT. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion fournis par le Trésor Public sont identiques.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte de gestion 2024 présenté par Mme Joelle De Santis, trésorière du SGC de Saint-Avoid
  - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente
- 

**POINT N°10 : Compte de gestion 2024 – Ordures Ménagère Boulageois**

M. Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente au conseil communautaire le compte de gestion 2024 du budget Ordures Ménagères Boulageois. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion fournis par le Trésor Public sont identiques.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte de gestion 2024 présenté par Mme Joelle De Santis, trésorière du SGC de Saint-Avoid
  - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente
- 

**POINT N°11 : Compte de gestion 2024 – Ordures Ménagères Houve**

M. Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente au conseil communautaire le compte de gestion 2024 du budget Ordures Ménagères Houve. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion fournis par le Trésor Public sont identiques.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte de gestion 2024 présenté par Mme Joelle De Santis, trésorière du SGC de Saint-Avoid
  - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente
- 

**POINT N°12 : Compte de gestion 2024 – Zone Industrielle**

M. Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente au conseil communautaire le compte de gestion 2024 du budget Zone Industrielle. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion fournis par le Trésor Public sont identiques.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte de gestion 2024 présenté par Mme Joelle De Santis, trésorière du SGC de Saint-Avoid
  - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente
- 

**POINT N°13 : Compte de gestion 2024 – Budget Général**

M. Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente au conseil communautaire le compte de gestion 2024 du budget général. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion fournis par le Trésor Public sont identiques.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte de gestion 2024 présenté par Mme Joelle De Santis, trésorière du SGC de Saint-Avoid
  - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente
- 

**POINT N°14 : Compte de gestion 2024 - REFO**

M. Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente au conseil communautaire le compte de gestion 2024 du budget REFO. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion fournis par le Trésor Public sont identiques.

Après en avoir délibéré,



Les conseillers communautaires,

### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte de gestion 2024 présenté par Mme Joelle De Santis, trésorière du SGC de Saint-Avoid
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

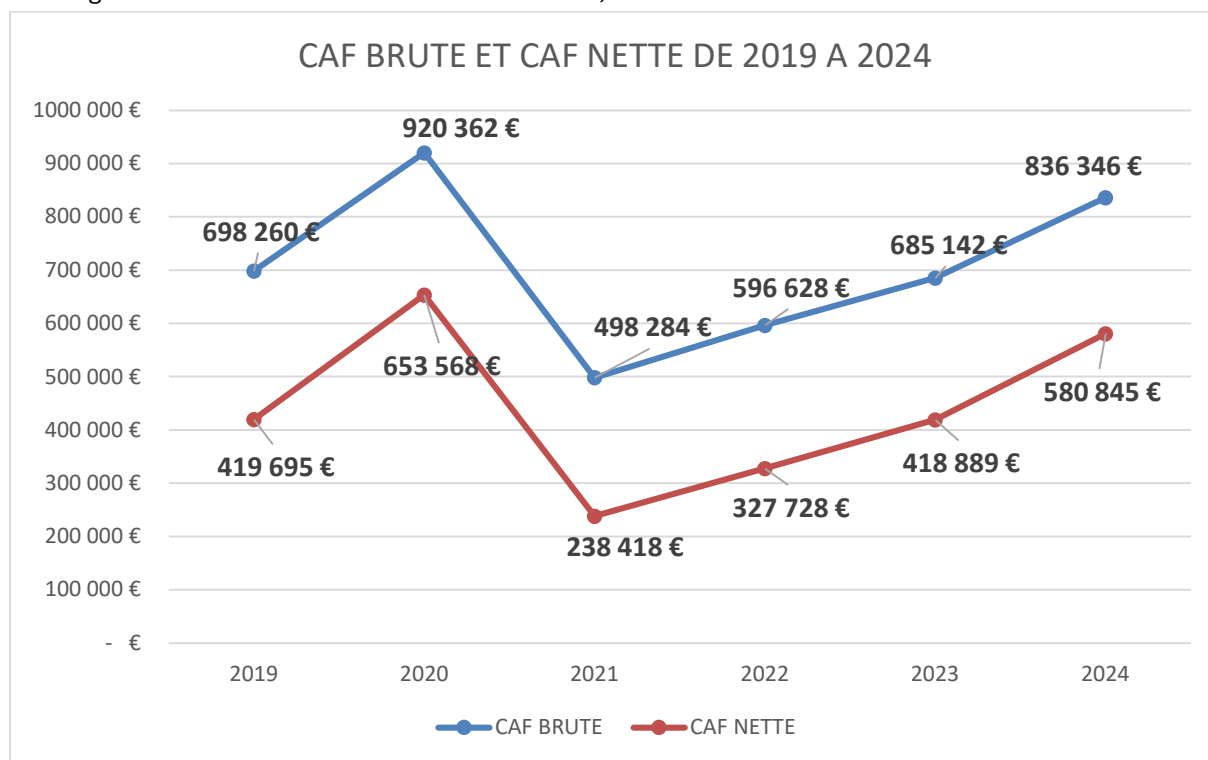
### POINT N°15 : Débat d'orientation budgétaire 2025 – Budget Assainissement

Les résultats comptables au 31/12/2024 :

- Excédent de 1 330 755,25 € en section d'exploitation (dont 1 135 707,27 € de reports)
- Excédent de 520 894,59 € en section d'investissement (dont 562 889,16 € de reports)

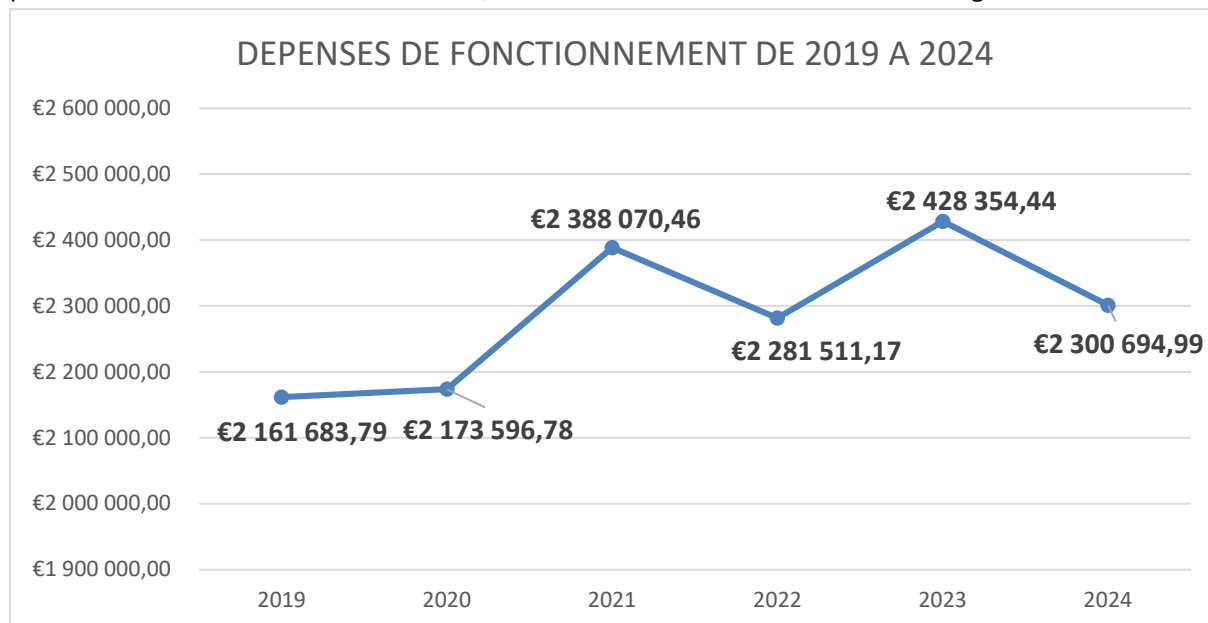
L'exercice 2024 dégage une marge brute d'autofinancement de 836 346 €, elle était de 685 142 € l'année précédente.

La marge nette d'autofinancement est de 580 845 €, elle était de 418 889 € en 2023.



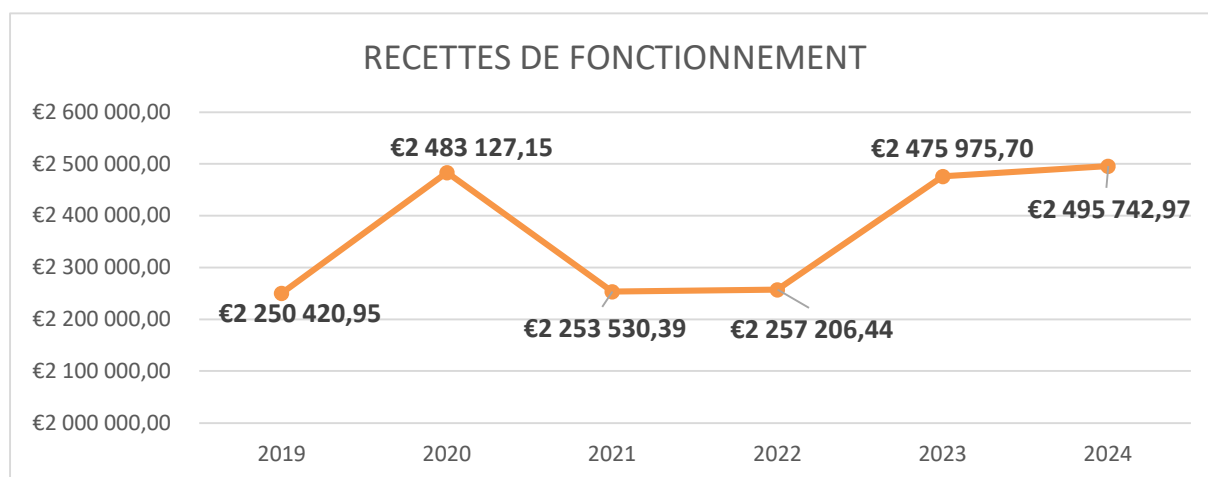
La pandémie a eu un impact significatif sur le budget assainissement, réduisant fortement sa capacité d'autofinancement. Le graphique ci-dessus retrace l'évolution de la CAF brute et nette depuis 2019, mettant en évidence une chute marquée durant la crise sanitaire, en grande partie due à l'explosion des dépenses liées au traitement des boues. Un redressement progressif s'est amorcé grâce à une revalorisation linéaire de la redevance de 5 % par an sur la période 2023-2026. Toutefois, les effets attendus de cette mesure sont en partie atténués par un contexte inflationniste qui alourdit les charges d'exploitation depuis 2023. À ce jour, la capacité d'autofinancement demeure insuffisante pour faire face aux investissements à venir.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse en 2024, résultant de plusieurs facteurs. D'une part, le nombre de branchements a fortement diminué, passant de 24 en 2023 à 11 en 2024, soit une réduction de 54,2 %. D'autre part, l'exercice 2023 avait été impacté par un rattrapage de versement de la part fermière à la SEE, conséquence d'un retard de facturation de la commune de Falck en fin d'année 2022. Cette situation avait augmenté les dépenses de 2023, un point déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'an dernier. Enfin, un levé topographique réalisé en 2023 pour un montant de 10 950 € n'avait pas vocation à être reconduit en 2024, contribuant ainsi à la baisse des charges de fonctionnement



L'amortissement représente 47,64 % des dépenses de fonctionnement, ce qui constitue une part significative. Ce niveau important illustre l'impact des investissements sur les charges des exercices suivants.

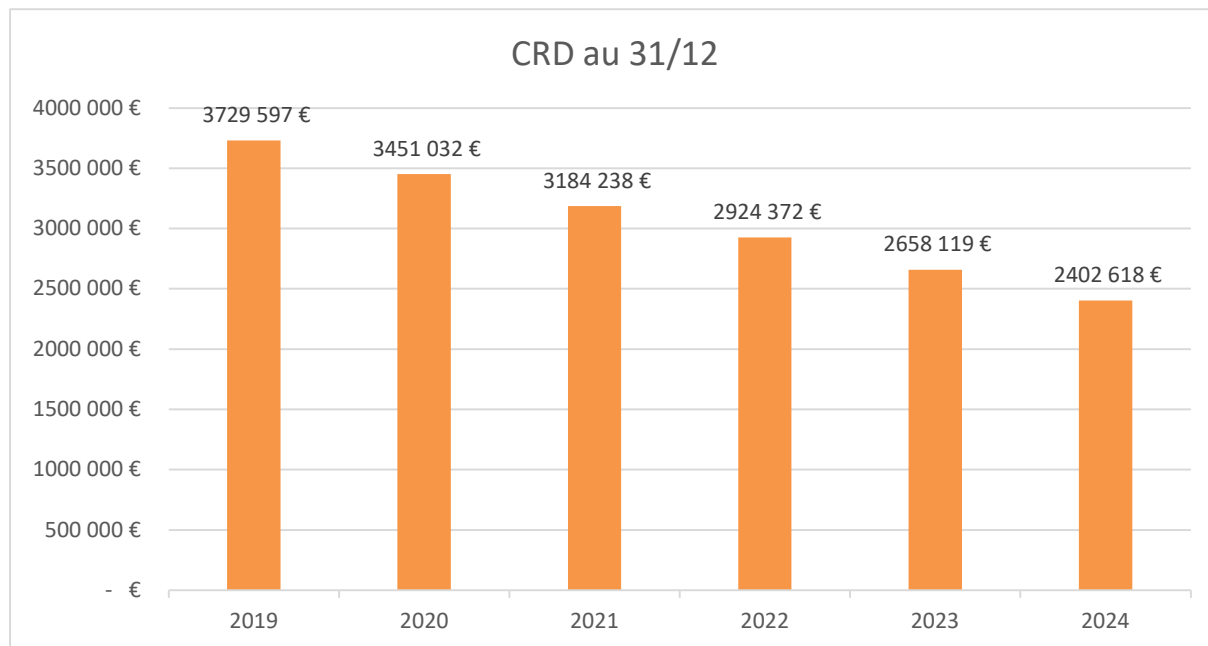
Les recettes de fonctionnement :



Pour rappel, le conseil communautaire en date de 12 décembre 2024 a voté les tarifs suivants :

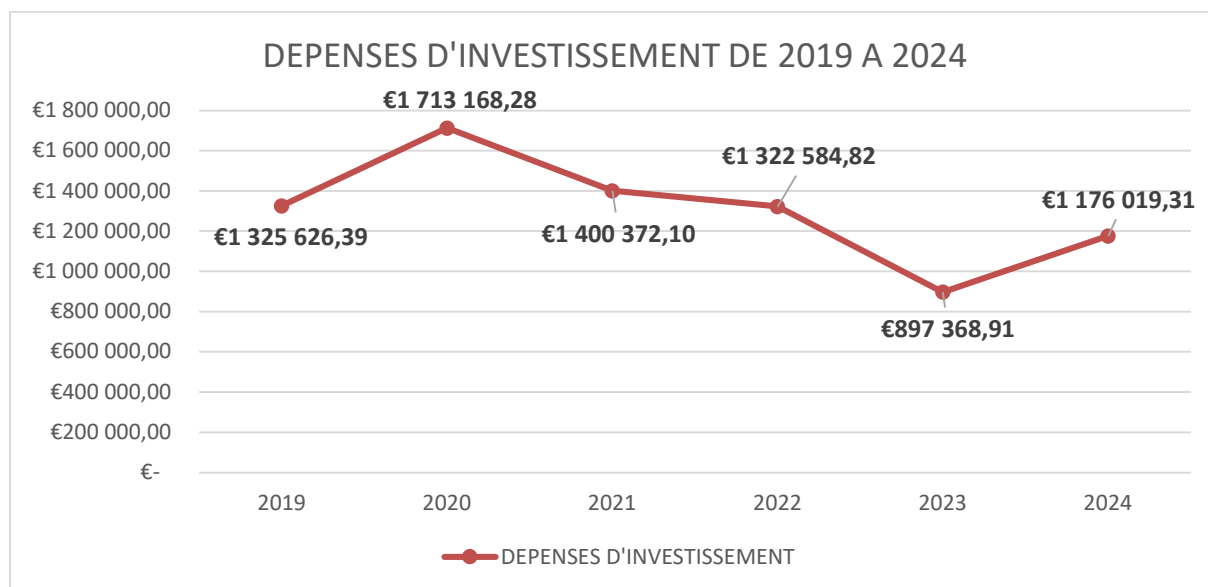
- Part fixe : 26,66 € par foyer redevable ; Part Variable : 1,0585 € / m<sup>3</sup>
- Nouvelle redevance de performance des systèmes d'assainissement 0,46€ par m<sup>3</sup> assorti d'un coefficient de modulation de performance de 0,3 pour 2025 et ce pour l'ensemble des usagers de la communauté de communes

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû sur les emprunts s'élève à 2 402 618 €, contre 2 658 119 € en 2023, soit une durée de remboursement de 2,99 ans. Dans ce contexte, le recours à l'emprunt devra rester mesuré.



Les dépenses d'investissement ont progressé en 2024. Ces dépenses sont à classer en deux catégories :

- Les investissements programmés, tels que les travaux de réhabilitation des réseaux rue Robert Schuman et rue de la Montagne à Boulay, ainsi que la réalisation d'un poste de refoulement des eaux usées commun au projet de lotissement « Les Berges de Chiones », à la gendarmerie, au LIDL et à la future caserne des pompiers.
- Les investissements liés à un affaissement rue du Vieux Puits à Falck.



Les futurs investissements en matière d'assainissement sont étroitement liés à l'avancée du schéma directeur, qui constitue l'outil de planification permettant d'orienter et de prioriser les actions à mener. L'Agence de l'Eau a confirmé son engagement à soutenir financièrement les projets à condition qu'ils soient inscrits dans ce document stratégique. Cette exigence conditionne donc la mise en œuvre des travaux à venir.

Un accord de principe avec l'Agence de l'Eau a d'ores et déjà été obtenu pour la réalisation des travaux à Merten, à condition que la CCHPB engage un schéma directeur sur les réseaux de la commune. À terme, les futurs investissements devront obligatoirement faire partie d'une stratégie pluriannuelle pour être éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

Le budget 2025 sera également impacté par le paiement des travaux de réparation des installations à la suite des inondations du 17 mai. Le montant des réparations s'élève à 185 000 €. L'assurance prendra en charge une grande partie de ces travaux.

La Communauté de Communes prévoit d'engager des travaux d'assainissement sur la commune de Tromborn. Ces interventions seront coordonnées avec la réfection de la voirie communale.

L'année 2025 sera également celle du renouvellement de la DSP assainissement. La procédure se déroulera sur l'année 2025 et aura un impact budgétaire à partir de novembre.

Dans le même temps, la collectivité doit anticiper des investissements de grande ampleur recensés dans les études du futur schéma directeur de Dalem, Falck et Hargarten. La situation des réseaux d'assainissement dans plusieurs communes du secteur de la Houve, notamment à Falck, Hargarten et Dalem, est particulièrement préoccupante. Ces infrastructures souffrent d'une vétusté avancée, conséquence d'un défaut d'investissement et d'entretien accumulés au fil des années. Les études techniques réalisées à ce jour ont permis d'établir une estimation des travaux nécessaires, qui s'élève à plus de 15 millions d'euros. Ce montant témoigne de l'ampleur des efforts à consentir dans les années à venir pour restaurer et moderniser ces réseaux.

À l'avenir, la Communauté de Communes devra envisager des investissements dans les réseaux d'assainissement du territoire de l'ancien Pays Boulageois. Bien que leur état général soit meilleur que celui des réseaux de Dalem, Falck et Hargarten, le durcissement de la réglementation entraîne leur non-conformité en période de pluie. L'Agence de l'Eau impose une mise en conformité de ces infrastructures, ce qui nécessitera une planification budgétaire et une programmation des travaux.

L'exposé du président entendu,  
Le conseil communautaire,

## **PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

---

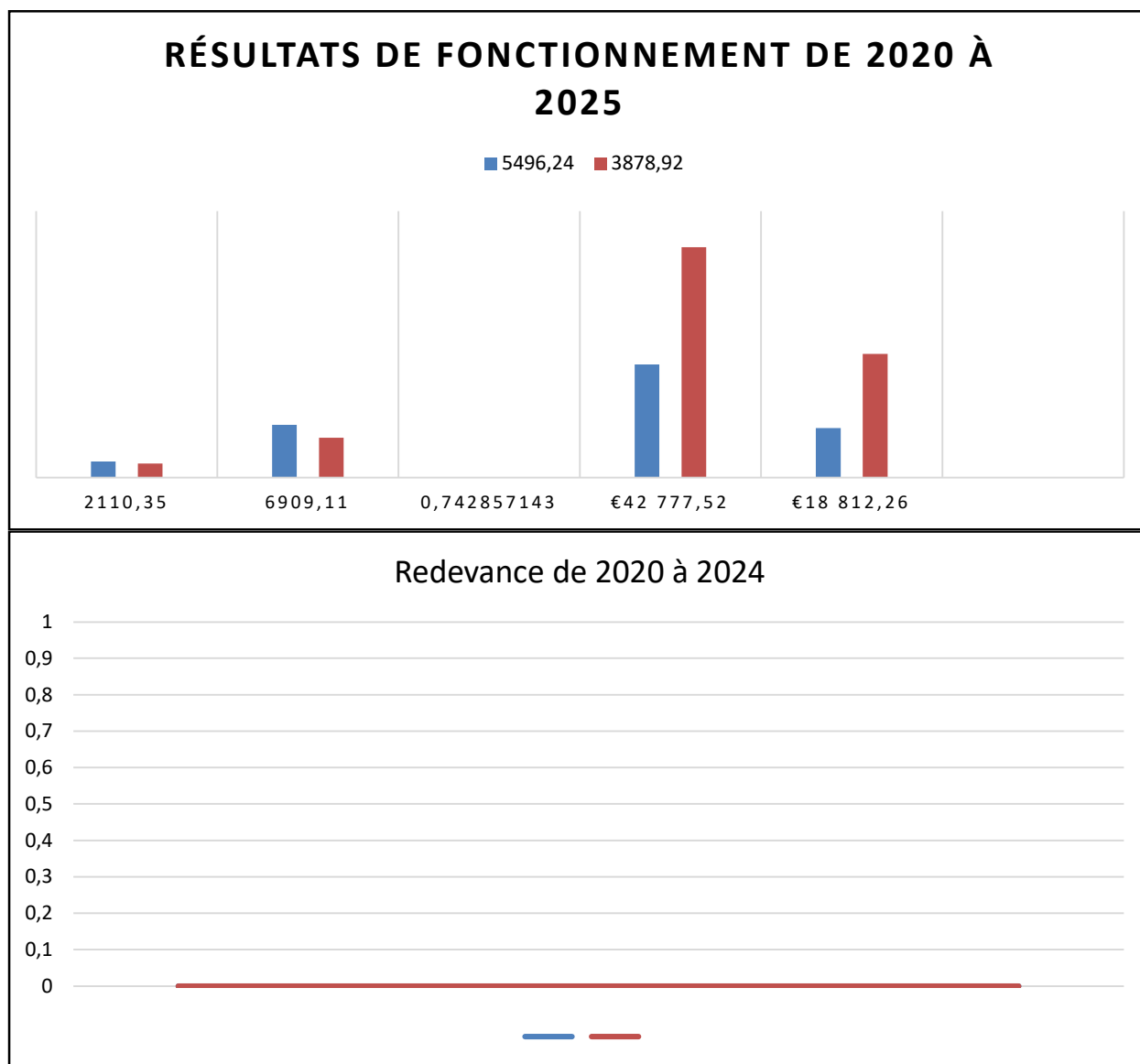
### **POINT N°16 : Débat d'orientation budgétaire 2025 – Budgets Ordures Ménagères**

Les résultats comptables au 31/12/2024 du budget OM Boulageois :

- Déficit de 129 555,04 € en section d'investissement (pour mémoire - 97 592,92 € au 31/12/2023)
- Excédent de 243 459,08 € en section d'exploitation (pour mémoire - 85 162,59 € au 31/12/2023)

Les résultats comptables au 31/12/2024 du budget OM Houve :

- Excédent de 135 130,95 € en section d'investissement (135 130,95 € au 31/12/2023)
- Excédent de 175 648,85 € en section d'exploitation (-16 172,74 € au 31/12/2023)



L'annuité de la dette 2024 s'élève à 37 402,25 € sur le boulageois (soit 2,52 € / hab) et à 44087,38 € pour le secteur Houve (soit 5,24 € / hab)

Les résultats comptables de l'année 2024 sont globalement satisfaisants, portés par deux facteurs principaux ayant permis une amélioration des recettes de la collectivité.

- Le premier facteur réside dans l'augmentation des reversements liés au tri des déchets. Ces reversements correspondent aux performances de tri. La modification du schéma de collecte a permis d'améliorer la qualité du tri des déchets. Cette tendance positive devrait se poursuivre en 2025.
- Le second facteur correspond à une recette exceptionnelle en provenance du Sydeme. Celui-ci a reversé aux EPCI la différence entre les prestations réellement payées et les douzièmes qui lui avaient été versés tout au long de l'année. Pour la CCHPB, cela s'est traduit par un montant de 207 539,25 € pour le budget OM Boulageois et de 65 853,35 € pour le budget OM Houve. Toutefois, il est important de souligner que cette recette est ponctuelle et ne se répétera pas en 2025.

Ces éléments ont permis de préserver l'équilibre budgétaire et ainsi d'éviter une augmentation de la redevance pour 2025. Néanmoins, la collectivité devra faire preuve d'une grande rigueur budgétaire,

notamment face à l'augmentation des coûts de collecte en porte-à-porte prévue dès le début de l'année 2025.

Plusieurs changements à venir auront un impact sur la structure des dépenses des budgets OM en 2025 :

La TGAP a augmenté de 1 €/t pour les incinérateurs et de 7 €/t pour l'enfouissement. Elle atteindra son maximum en 2025, soit 15 €/t pour l'incinération et 65 €/t pour l'enfouissement. Une taxe carbone a été ajoutée en Allemagne, elle ne s'applique qu'à l'incinérateur de Neunkirchen (marché public du SYDEME) depuis le 1er janvier 2024, elle s'élève à 22,17 € HT/tonne. Le montant devrait rester similaire sur toute la durée du marché (jusqu'au 31/12/26).

La mise en place de nouvelles Responsabilités Élargies des Producteurs (REP) en déchèterie, concernant les bennes plâtre, bois, gravats ainsi que les plastiques durs, nécessitera des aménagements spécifiques au cours du premier semestre 2025. Il faudra adapter la signalétique en déchèterie.

Enfin, le service travaille sur l'extension des bornes de tri hors foyer pour répondre à un appel à projet CITEO. Ce dispositif permettrait d'obtenir une subvention pour l'acquisition de nouvelles bornes d'apport volontaire, sous réserve que le budget le permette et que l'aide soit suffisante.

Une gestion prudente et anticipée sera donc nécessaire pour assurer la pérennité financière du service sans impacter les usagers. Notamment parce que le pacte financier conclu avec le Sydeme arrive à échéance le 31 décembre 2025. Une créance envers le Sydeme demeure inscrite à l'actif comptable de la Communauté de Communes. Cette créance aurait dû être contre-passée lors de la signature du pacte financier et doit être régularisée cette année.

Pour 2025, les tarifs de la redevance adoptés en conseil communautaire sont inchangés par rapport à 2023 et 2024 :

**Pour le Boulageois :**

- **105,00€ pour la part fixe**
- **97,00€ pour la part variable**

**Pour la Houve :**

- **105 € pour la part fixe**
- **105 € pour la part variable**

L'exposé du président entendu,  
Le conseil communautaire,

---

**POINT N°17 : Débat d'orientation budgétaire 2025 – Budget Général**

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 présente les grandes lignes du projet de budget de la collectivité pour l'année à venir. Il s'agit d'un document stratégique qui expose les priorités, les objectifs et les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des habitants et du territoire. Le ROB 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par une crise politique, qui a eu des impacts majeurs sur les finances publiques locales. L'année 2024 a été marquée par une instabilité gouvernementale, repoussant le vote du budget de l'État et, par conséquent, décalant les projets des collectivités françaises.

**La situation financière du budget principal au 31/12/2024 :**

- Recettes de fonctionnement = 11 011 612,23 € (dont 739 650,31 € d'excédent reporté)
- Dépenses de fonctionnement = 9 359 406,36 €

**Résultat de fonctionnement = 1 652 216,87€**

- Recettes d'investissement = 1 738 714,80 €
- Dépenses d'investissement = 3 179 714,80 € (dont 744 300,07 € de déficit reporté)

**Résultat d'investissement = - 1 441 239,59 €**

Les restes à réaliser en investissement sont de 2 052 200 € en dépense et de 2 375 436 € en recette.

Après intégration des restes à réaliser (RAR) et affectation d'une partie du résultat au besoin de financement de l'investissement, la reprise dans le budget 2025 sera la suivante :

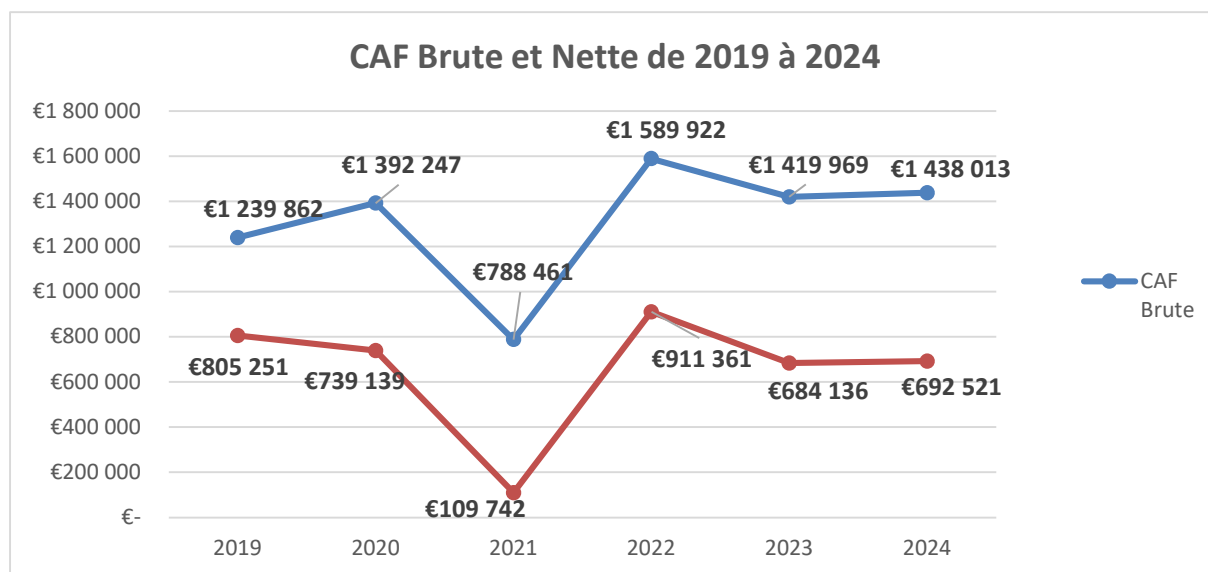
- Excédent de fonctionnement de 534 202,28 €
- Déficit d'investissement de 1 441 239,59 €
- Un besoin de financement de l'investissement 1068 de 1 118 003,59 €

Le déficit de la section d'investissement trouve son origine dans le décalage de versement des subventions d'investissement. Les demandes de versement des subventions ont été déposées en novembre 2024. Toutefois, en raison du retard dans le vote du budget de l'État, le versement des acomptes a été reporté, impactant ainsi la trésorerie de la Communauté de Communes.

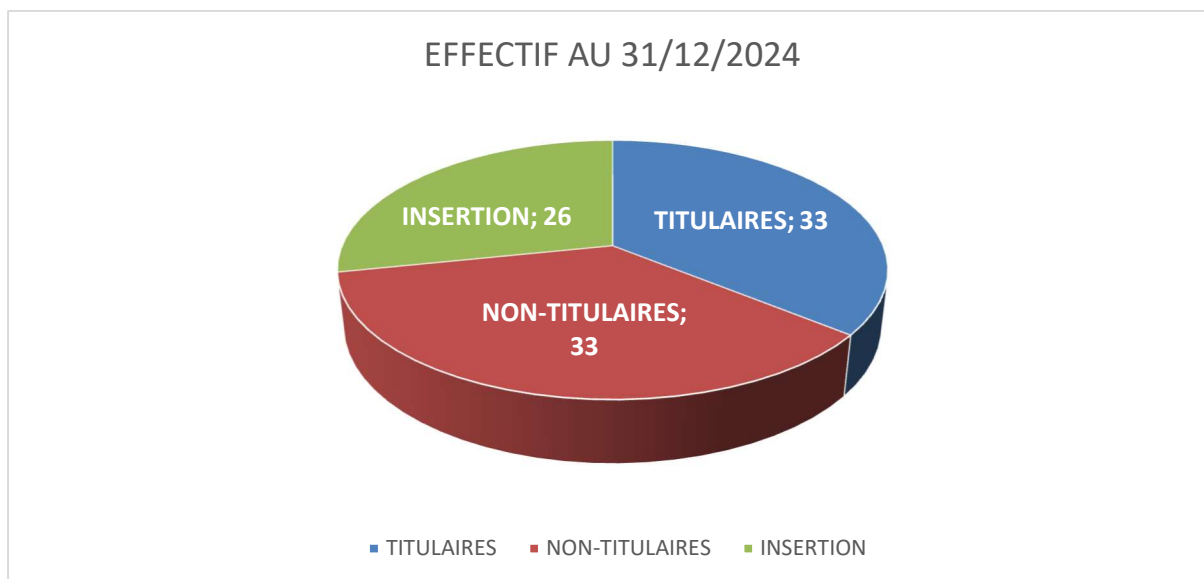
**CAF Brute et CAF Nette**

La marge d'autofinancement brute sur l'exercice est de 14 %, elle représente 61,74€ / habitants (la moyenne nationale est de 71€/hab)

La marge d'autofinancement nette après remboursement de la dette reste faible 6,74%, elle remonte à 11,31 % en intégrant l'amortissement soit 49,89 € / habitant (Moyenne nationale = 51 € / hab)



**Ressources humaines :**



L'effectif de la CCHPB augmentera en 2025 avec la création de deux postes au sein du service technique : un technicien de maintenance bâtiment et un technicien assainissement. Ces recrutements répondent à un besoin essentiel en compétences spécifiques pour assurer l'entretien des infrastructures et la gestion optimale des équipements. La maison de la parentalité a accueilli un nouvel agent dans son effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le pôle ressource de la maison de la parentalité, labellisé en 2024 avec le soutien de la CAF et du département, fonctionnera désormais sur une année pleine.

Le chapitre 012 représente 31,82 % des dépenses de fonctionnement de la CCHPB avec un ratio de 127 € brut par habitant. À titre de comparaison, la moyenne nationale concernant ce chapitre est de 145 € par habitant et de 138 € par habitant pour la région Grand Est. Les dépenses brutes de personnel s'élèvent à 2 978 480,06 €. Il convient de les pondérer avec les recettes perçues au titre des participations diverses (mutualisation, mises à disposition, FSE, CAF, etc.), qui s'élèvent à 766 350,66 €. La charge nette réelle pour la CCHPB est de 2 212 129,40 €

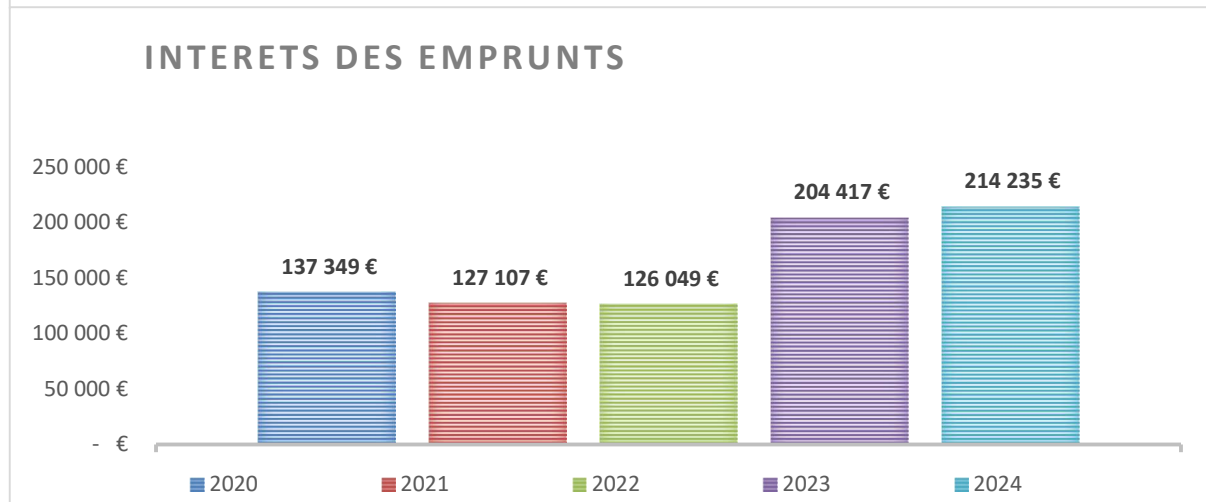
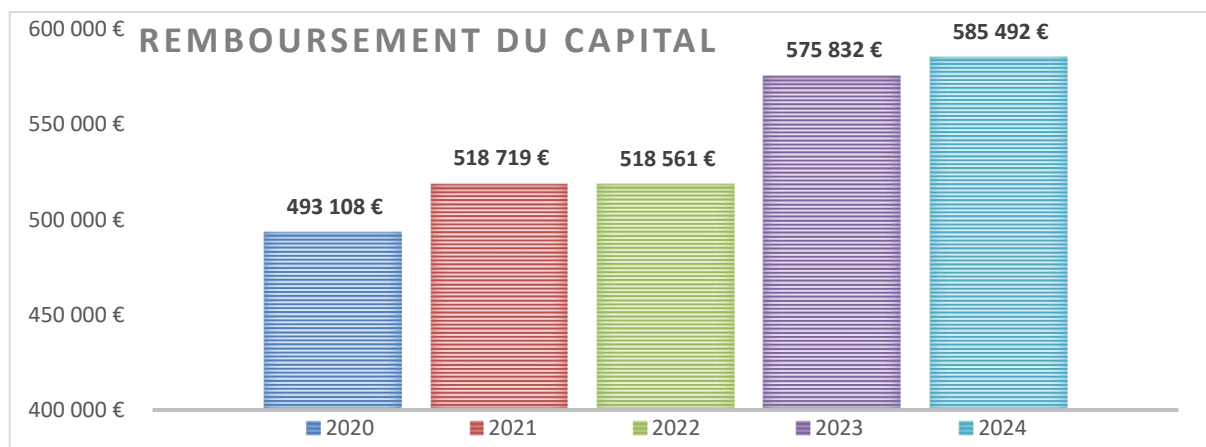
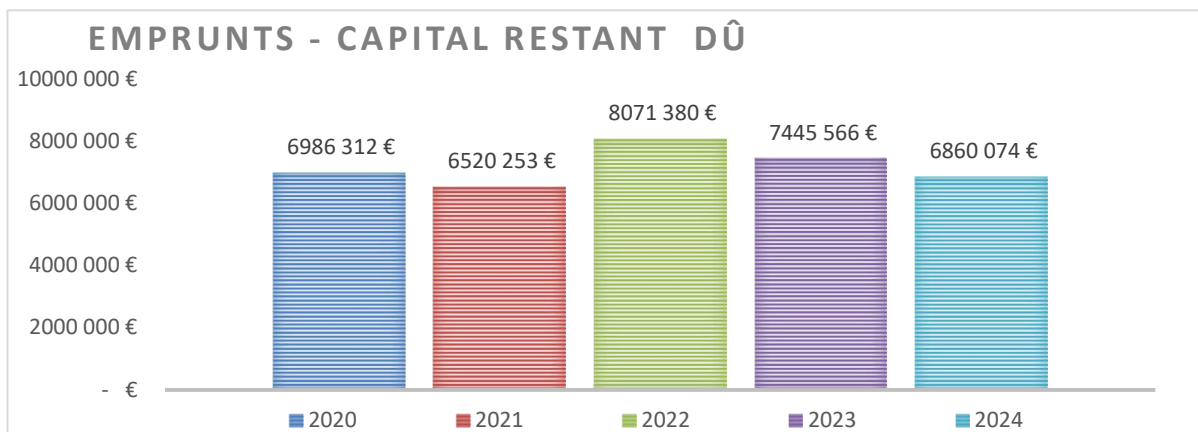
La CCHPB est un EPCI dans lequel le service à la population et au territoire occupe une place essentielle avec des besoins en personnel spécifique (ex : cantine communautaire, Solibus, France service, parentalité, etc..). Elle demeure très attentive, dans un contexte où les augmentations règlementaires sont fortes, à maîtriser ce poste de dépense.

**État de la dette :**

En 2023, en raison de la crise, les taux d'emprunt, notamment celui du livret A, ont augmenté. Cela a affecté les échéances de remboursement de la Communauté de Communes, qui a des emprunts à taux variables dans sa dette. Bien que la situation se soit légèrement améliorée fin 2024, les taux d'emprunt variables n'ont pas retrouvé leur niveau initial.

La capacité de désendettement est un indicateur financier qui mesure le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à une collectivité locale pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute. La capacité de désendettement de la communauté de communes est passée de 7,55 années en 2021 à 4,78 années en 2024.





**Charges à caractères générales :**

La CCHPB voit ses charges de fonctionnement croître de manière significative depuis 2020, avec une hausse de 17,95 % entre 2023 et 2024 et de 62,64 % sur la période 2020-2024. Cette tendance se poursuivra très probablement en 2025.

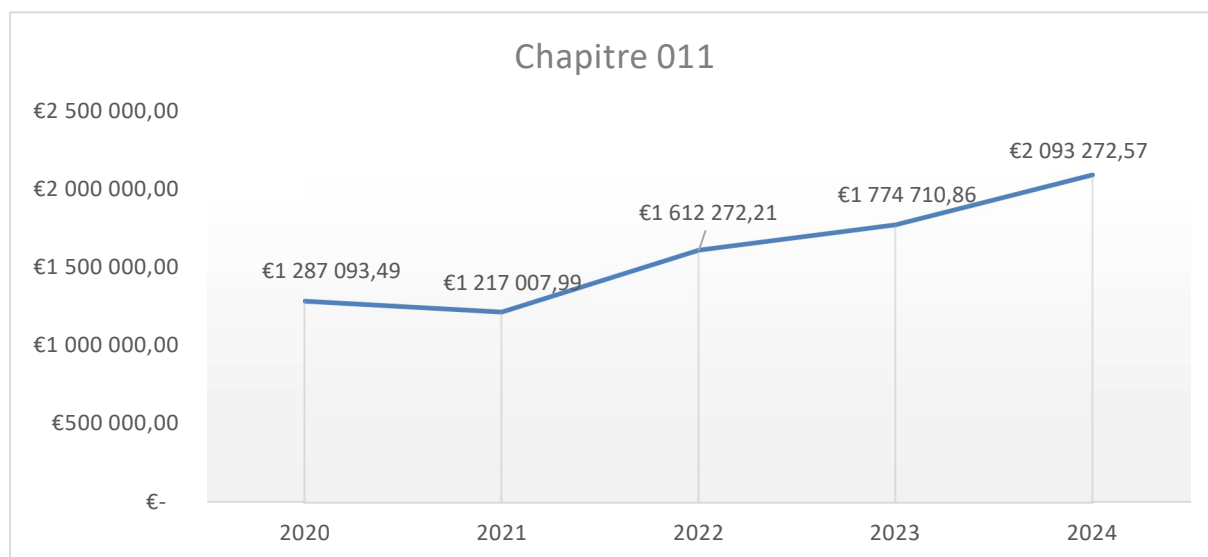
Les fluides ont progressé significativement sur la période :

- Le coût de l'électricité a augmenté de 119% passant de 69 497,75 € en 2020 à 142 456,75 € en 2024
- Le chauffage a augmenté de 35% passant de 25 889,25 € en 2020 à 41 661,46 en 2024.

La CCHPB doit faire face à la volatilité des prix des produits alimentaires dont les marchés seront à renouveler pour la rentrée de septembre. Malgré cela, la CCHPB a respecté son engagement EGALIM, par ce choix la CCHPB affiche son souci de favoriser une alimentation saine et durable pour les enfants.

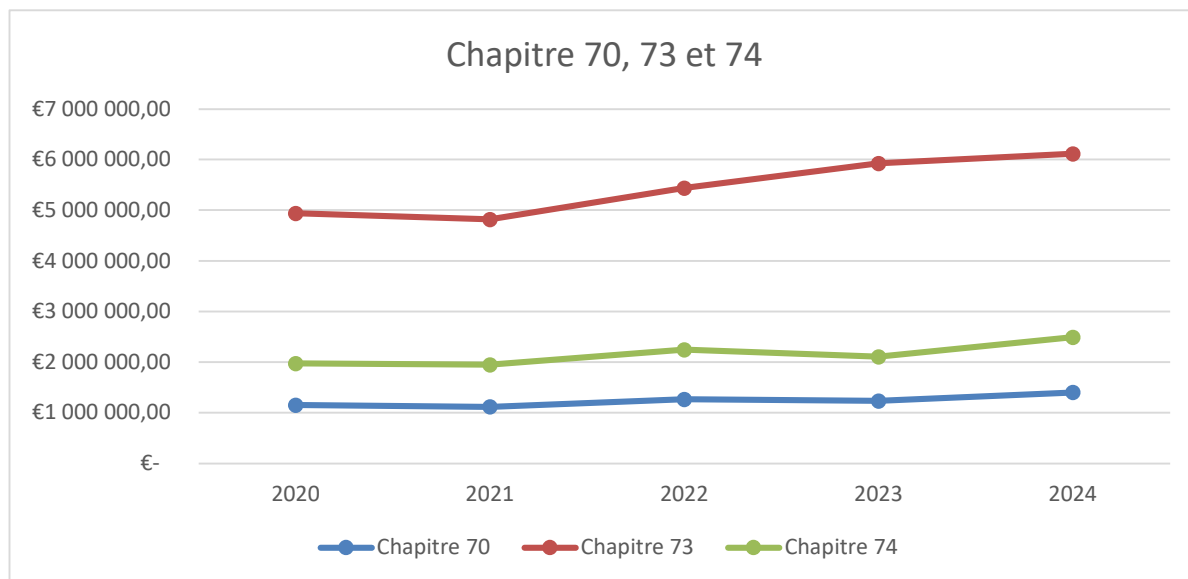
La CCHPB s'active afin de dynamiser le territoire en organisant un nombre croissant de salons au cours de l'année 2025. En plus du traditionnel salon du livre, la CCHPB innovera en 2025 avec l'organisation de nouveaux événements tels que « Les Rencontres de l'Emploi » ou le Salon de la Petite Enfance.

La hausse significative des dossiers d'habitat indigne alourdit les charges de fonctionnement. Bien que ces dossiers fassent l'objet d'une refacturation, les dépenses liées aux expertises et aux frais d'avocat ont fortement augmenté et continueront de progresser en 2025. De plus, les recettes correspondantes ne sont perçues que plusieurs années après les dépenses engagées, aggravant ainsi l'impact financier à court terme.



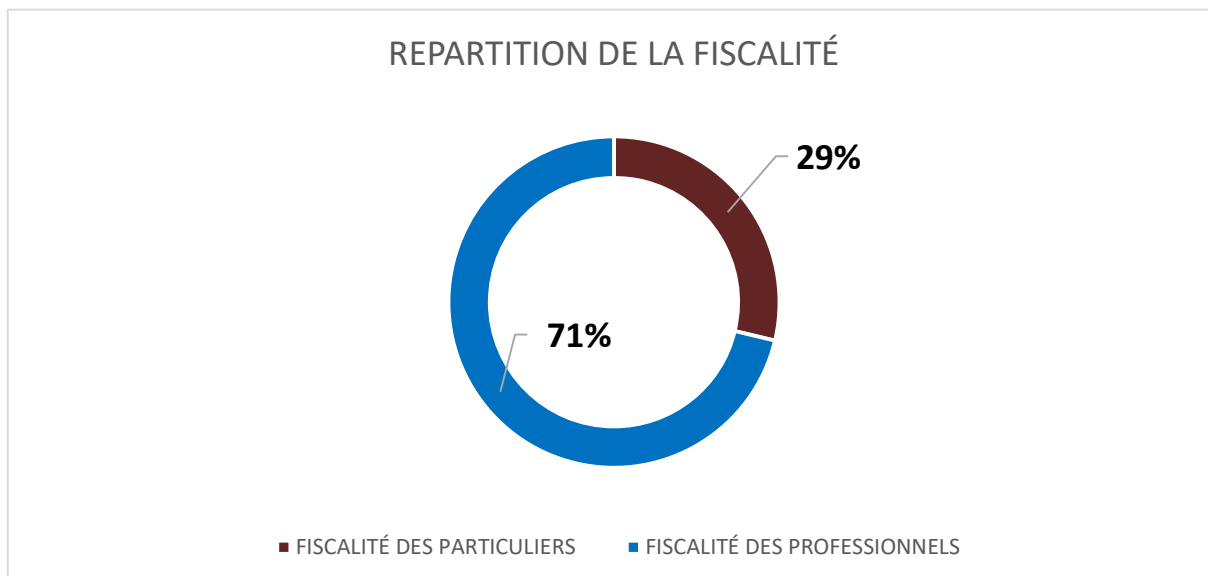
**Recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions et amortissements) sont en progression de 8,26% par rapport à 2023, et de 33,67% depuis 2020.



La fiscalité représente 60 % des recettes réelles de fonctionnement de la CCHPB. C’est la ressource majeure de la collectivité. Le chapitre 73 se compose principalement de deux types de recettes : la fiscalité des professionnels et la fiscalité des particuliers. La part des professionnels est de 71% des recettes de fiscalité, ce qui témoigne de l’importance du développement économique pour la CCHPB et des investissements consentis dans le soutien aux entreprises, l’attractivité du territoire, la formation et l’emploi.

**Section d’investissement :**



Tout d’abord, nous sommes heureux d’annoncer l’achèvement de la rénovation du gymnase communautaire à Falck au cours du premier trimestre 2025, qui offrira à notre territoire un équipement sportif modernisé et fonctionnel.

Ensuite, un investissement de 1 900 000 € est prévu pour la rénovation du restaurant scolaire intercommunal. Ce projet inclut la mise en conformité de la cuisine, conformément aux obligations des services de l’État, ainsi que l’augmentation de la capacité des réfectoires par la création d’extensions. Ces travaux sont nécessaires pour garantir la sécurité et la conformité des installations. Les travaux devraient démarrer en 2025 mais seront effectués en plusieurs phases et se répartiront sur plusieurs années.

La réfection de l'ancienne résidence jeunes actifs est également un projet important. Il comprend le désamiantage, l'isolation du bâtiment et la réfection de la toiture. Un dossier de subvention DSIL a été déposé en 2022. La destination de cette résidence est actuellement à l'étude.

La CCHPB prévoit une extension de ses bureaux pour un coût estimé à environ 300 000 €. Ce projet vise à accueillir les nouvelles recrues attendues en 2025 et à anticiper les missions supplémentaires qui lui seront confiées.

En 2023 la CCHPB a versé une avance de trésorerie de 1,2 million d'euros à la SEBL, chargée de réaliser le projet à l'entrée de la zone d'activité de Boulay, qui s'inscrit dans la stratégie de développement économique du territoire. L'ajustement de cette avance au coût du projet qui s'annonce inférieur interviendra en 2025.

Schéma comptable de l'opération :

- La CCHPB a versé une avance de 1,2 million d'euros en 2023.
- Cette avance sera entièrement récupérée en 2025.
- Le coût définitif de l'opération s'élèvera à 1 248 000 €, soit une baisse significative par rapport aux 1 374 288 € initialement prévus. Le paiement interviendra après le remboursement de l'avance.
- De plus, la CCHPB percevra un remboursement de 16,404 % au titre du FCTVA, soit 204 721,92 €.

Des travaux sont également prévus dans les crèches pour rénover les menuiseries et les façades des bâtiments vieillissants, ainsi que pour respecter les nouveaux changements réglementaires.

Ceux-ci seront subventionnés à 80% par la CAF.

Une enveloppe sur le volet de l'informatique devra être inscrite avec la fin des mises à jour de Windows 10 prévue pour octobre 2025, nous devons anticiper le renouvellement de notre parc informatique pour assurer la compatibilité avec Windows 11.

Deux véhicules doivent être acquis. Le premier vise à remplacer un minibus du service Solibus, devenu vétuste et souvent en panne. Le second, financé à 80 % par la CAF, est destiné à la Maison de la Parentalité pour faciliter le transport de matériel vers les lieux d'accueil.

Ces opérations nécessiteront une gestion rigoureuse de nos ressources financières. Nous devons veiller à optimiser nos dépenses tout en veillant à la qualité des services rendus.

L'exposé du président entendu,  
Le conseil communautaire,

## **PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

---

### **POINT N°18 : Institution du permis de démolir – reprise de la délibération du 12 décembre 2024**

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique que par délibération du 12 décembre dernier, le conseil communautaire a institué le permis de démolir sur les zones UAAP du PLUi en motivant cette délibération par le fait que le permis de démolir ne concernait que le centre-ville de Boulay et les bâtiments et constructions faisant l'objet d'une protection au titre du règlement graphique conformément à l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme (sur tout le territoire). Lors de la rédaction de la délibération, une erreur matérielle a été constatée car la zone UAAP n'existe pas à Boulay mais concerne les communes de Gomelange, Falck, Varize, Volmerange, Guinkirchen, Denting, Tromborn, Coume, Piblangue et Hinckange. Les maires de ces communes ont pour la plupart été consultés et ont admis la pertinence d'instituer un permis de démolir sur des zones de cœur de village qui bénéficient au vu du règlement écrit du PLUi de protections particulières.

Il convient dès lors d'ajouter à la délibération du 12 décembre, l'institution d'un permis de démolir pour les zones de Boulay concernées à savoir les zones UAB1, UAB2 et UAB3 de Boulay. Par ailleurs, le Maire de Piblange souhaite que soit institué un permis de démolir sur les anciennes cités militaires qui présentent pour la commune un intérêt patrimonial. Les zones concernées par l'obligation de dépôt Piblange, en plus de la zone UAAP seraient les suivantes : la zone 1AU27-1a et la zone UBM27.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'instituer le permis de démolir sur les zones UAB1, UAB2 et UAB3 qui concernent Boulay,
- 2) D'instituer le permis de démolir sur les zones 1AU27-1a et UBM27 qui concernent Piblange
- 3) De maintenir le permis de démolir sur l'ensemble des zones UAAP des communes,
- 4) D'autoriser le Président à signer les pièces administratives afférentes.

---

#### **POINT N°19 : Pacte territorial – approbation des volets 1 et 2 – signature de la convention**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président indique que le projet de PACTE a été joint aux conseillers et retrace l'ensemble des engagements de la communauté de communes vis-à-vis de l'Etat concernant les volets 1 et 2 obligatoires du PACTE. Le volet concerne la dynamique territoriale c'est à dire l'animation du territoire auprès des professionnels et des particuliers qui a pour vocation à promouvoir les opérations d'amélioration et d'adaptation de l'habitat. Le volet 2 concerne le conseil et l'information auprès des particuliers du territoire depuis le conseil de 1<sup>er</sup> niveau par téléphone jusqu'au prédiagnostic de l'habitation. Le volet 3 quant à lui fera l'objet d'un avenant dans les prochains mois et sera validé en même temps que l'OPAH-RU. Ces dispositifs portent sur l'accompagnement financier que consent la communauté de communes (+ la Ville de Boulay pour l'OPAH-RU) pour financer en complément de l'Etat sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et éventuellement sur les travaux.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le PACTE tel que présenté,
- 2) D'autoriser le Président à signer la convention correspondante et toutes les pièces administratives et financières afférentes.

---

#### **POINT N°20 : Convention triennale CCHPB/Moselle Attractivité**

Monsieur le Président indique que le partenariat entre Moselle Attractivité et la communauté de communes est soutenu. Moselle Attractivité instruit les demandes d'aides conjointes attribuées au titre d'AMIE 57 (dispositif CCHPB/Département) et qui porte sur les aides à l'immobilier pour les entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire. Moselle Attractivité est aussi une agence d'attractivité et de développement et régulièrement, la CCHPB est destinataire d'offres d'installations d'entreprises qui souhaitent potentiellement s'installer sur le territoire.

Cette nouvelle convention poursuit donc ce partenariat pour une nouvelle période de 3 ans de 2025-2027. Le coût de l'adhésion à l'association est de 1,50 € par habitant soit 34.324,50 € pour 2024.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le projet de convention triennale entre la CCHPB et Moselle Attractivité pour une période de 3 ans (2025-2027),
- 2) De fixer la participation financière à 1,5 € par habitant,
- 3) D'autoriser le Président à signer la convention correspondante et toutes les pièces administratives et financières afférentes.

---

#### **POINT N°21 : Avenant à la convention entre la CCHPB et la Région Grand Est concernant le dispositif ACCOR**

Monsieur le Président indique que le dispositif ACCOR est une aide attribuée conjointement par la Région et la CCHPB pour les commerces avec vitrine en centre-ville. Les travaux éligibles sont les travaux de 2<sup>nd</sup> œuvre, l'outillage, le mobilier... Cette convention avait été signée entre les deux partenaires à la suite de la labellisation « Petite Ville de demain » de la Ville de BOULAY.

Par courrier du 18 septembre, le Président de Région a souhaité élargir le dispositif aux commerces situés dans tous les bourgs ruraux si les communautés de communes le décident ainsi (il s'agit d'un cofinancement). Ce dispositif est intéressant puisqu'il permet un subventionnement à hauteur de 50% sur un montant maximum subventionnable de 40.000 €.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'élargir le dispositif ACCOR à l'ensemble des 37 communes de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois,
- 2) D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Les membres du Conseil Communautaire